



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025

Délibération N°DEL49/2025

Décision modificative N°2 Budget annexe – Forfait Soins Courants

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 27 octobre 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Sophie WILLEMIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

En date du 23 juin 2025, l'Agence Régionale de Santé m'a informé que la dotation globale de soins financés par l'assurance maladie est fixée à 123 854.46 € pour l'exercice 2025.

Pour être en accord avec l'Agence Régionale de Santé, il convient d'ajuster les crédits de la dotation votée au budget primitif 2025 en l'augmentant de 2 499.64 €.

Je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe Forfait Soins Courants comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Groupe I : produits de la tarification		
Chapitre 017	+2 499.64 €	Ajustement de la dotation globale de soins au titre de l'exercice 2025 à hauteur de 123 854.46 €.
TOTAL	+2 499.64 €	
DÉPENSES		

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20251105-DEL49-2025-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante		
Chapitre 011	+2 499.64 €	Ajustement des dépenses de jeux cognitifs pour les résidents.
TOTAL	+2 499.64 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte la décision modificative n°2 du Budget annexe Forfait Soins Courants.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du CCAS



Mounir CHAKKAR